

Annexe 3

Méthodologie de la Commission santé

La conception, l'élaboration et la mise en place du projet de service se sont attachées aux liens, à la relation entre « Santé » et « Ecole »
Lieu de vie incontournable pour nos jeunes en âge scolaire, quelle place occupe l'école dans la construction de leur santé ?

Préoccupés par cette problématique, nous nous sommes attachés à réfléchir la dynamique que nous pourrions mettre en place pour développer une relation positive entre ces deux composantes « Santé » et « Ecole ».

Partant du fait que l'école, comprise dans le sens de collectivité d'élèves et d'enseignants partageant un même milieu de vie, est la plus à même d'identifier sa réalité que ne le sont des personnes extérieures à l'institution, nous nous proposons d'ouvrir dans chaque établissement scolaire un espace de réflexion et de concertation pour une approche globale de la promotion de la santé dans l'école.

Le but du projet vise la mise en place, sur une base volontariste, d'un dispositif participatif, ici nommé « commission santé » qui permettra l'émergence dans chaque structure locale (école) d'une réflexion concertée sur le « statut santé » de l'école et ses déterminants de santé (alimentation, pratique de l'activité sportive,...)

Ce projet veillera à articuler les besoins et les ressources disponibles propres à chaque école et permettra la construction adaptée de thématiques en lien avec la promotion de la santé des jeunes et d'un environnement favorable à l'école.

Etape 1 : Analyse de situation

De part notre expérience et notre pratique dans le domaine de la santé des jeunes et également notre collaboration déjà effective depuis plusieurs années aux projets santé développés dans nos écoles, la réflexion de notre service PSE s'est naturellement organisée autour de deux axes : l'alimentation et l'activité physique.

Déterminants indissociables en terme de santé.

A l'analyse, pour certaines écoles, ces thèmes ont déjà fait l'objet d'un projet d'établissement, d'autres semblent motivées par ces thématiques, d'autres encore ne considèrent pas ces préoccupations comme prioritaires dans leur établissement.

Notre projet de service ne veut pas s'attacher uniquement à une problématique propre à une école mais se veut être lu et appréhendé de façon transversale dans chaque établissement d'enseignement.

Très vite, il nous est apparu qu'une des conditions de réussite de notre projet de service reposait sur la nécessité de rencontrer la réalité de l'école.

Nous avons donc construit notre projet, afin qu'il puisse coller à la réalité de chaque structure d'enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur hors universités comme un dispositif interactif et consensuel de promotion de la santé.

Pour ce faire, la démarche de santé que nous souhaitons mettre en œuvre dans nos écoles associe, dans la réflexion et dans la construction de leur projet santé, les enfants, parents, enseignants et services extérieurs de la santé. De spectateurs, ils en deviennent acteurs.

Le principe développé ici repose sur le concept de promotion de la santé de la « Charte d'Ottawa » en 1986, (conférence internationale organisée par l'OMS).

Processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et de l'améliorer en participant aux actions mises en œuvre. C'est permettre à chacun de réaliser ses ambitions, de satisfaire ses besoins et d'évoluer avec le milieu environnant ou de s'y adapter.

La promotion de la santé va bien au-delà des bilans médicaux.

Dans le cadre scolaire, elle doit permettre aux élèves d'acquérir :
Des aptitudes individuelles pour entrer dans l'avenir en devenant des adultes responsables.

Actuellement, la promotion de la santé en faveur des élèves participe à une démarche éducative globale pour permettre aux jeunes d'adopter de manière volontaire des comportements sains.

La santé fait plutôt référence à une recherche de mieux-être : « ...mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci... »

Etape 2 : But

Notre projet vise à la mise en place dans chaque école d'un organe permanent et communautaire chargé de recueillir les préoccupations de tous et de dégager les priorités de l'école en matière de santé. Ce processus permettra d'organiser des actions pertinentes par rapport à la réalité du terrain en créant un lieu permanent de concertation en matière de santé impliquant les acteurs concernés. La contribution de la communauté scolaire nous semble essentielle car plus à même d'appréhender les difficultés et les ressources mobilisables pour améliorer le bien-être de tous et la qualité de la vie dans l'école.

A plus long terme, notre espoir est qu'un enfant, au terme de ses quelques quinze années de scolarité ait acquis une « culture » de la santé, et de la sienne en particulier, pour être persuadé qu'il a prise sur elle, soit en adoptant un comportement favorable soit en

recherchant les conseils les plus avisés, médicaux et autres, pour limiter les effets néfastes de complications de la maladie.

C'est aussi renforcer la qualité de vie et de bien-être de toute cette population, valeurs dépassant la stricte santé.

In fine, c'est aussi permettre à la solidarité de continuer à jouer son rôle en étant tous autant que nous sommes comptables de notre protection sociale. Celle-ci contribue à gommer les inégalités sociales tout comme le fait l'enseignement.

Etape 3 : Objectifs

La finalité vers laquelle le programme souhaite aller peut se définir comme suit :

- dans le cadre scolaire, permettre aux élèves d'acquérir des aptitudes individuelles ainsi que des aptitudes pour entrer dans l'avenir en devenant des adultes responsables ;
- participer à une démarche éducative globale pour permettre aux jeunes d'adopter de manière volontaire des comportements sains ;
- développer une dynamique de santé afin de favoriser la mise en commun des compétences de l'ensemble des partenaires de l'école.

Quel processus mettre en place pour réaliser des objectifs définis ?

Partant du postulat que l'école, comprise dans le sens de collectivité d'élèves et d'enseignants partageant un même milieu de vie, est la plus à même d'identifier sa réalité que ne le sont des personnes extérieures à l'institution, nous nous proposons d'ouvrir dans chaque établissement scolaire un espace de réflexion et de concertation sur l'approche globale de la promotion de la santé dans l'école.

L'objectif du projet est, sur une base volontariste, la mise en place d'un dispositif participatif, ici nommé « commission santé » qui suscitera l'émergence dans chaque structure locale (écoles) d'une réflexion concertée sur le « statut santé » de l'école sur des déterminants de la santé (alimentation, activités sportives, éducation sexuelle et affective, hygiène, environnement,...).

Cette dynamique permettra l'analyse, les choix et les actions pertinentes et cohérentes aux réalités de terrain.

Ce projet nourrit de l'analyse des besoins perçus, de l'environnement social et scolaire, s'adaptera à l'âge du public scolaire concerné et pourra suivant l'analyse de ses préoccupations aborder des thématiques différentes (assuétudes, vie sexuelle et affective,...).

Le processus à mettre en œuvre s'articulera autour de stratégies multiples :

- de communications (maîtrise de l'information sur les différentes thématiques de santé) ;
- de mobilisations participatives et communautaires à une échelle communale locale (milieu de vie) et provinciale ;
- de constructions partenariales et consensuelles d'actions et d'activités ;
- de planification, d'opérationnalisation et d'évaluation de ces actions et activités.

Etape 4 : Mise en place d'une structure locale

La poursuite de l'objectif du projet s'organisera au départ de la mise en place d'une cellule idéalement composée de :

- la direction,
- les professeurs, parents, élèves,
- les représentants des PMS, PSE,...
- les représentants des PO,
- le personnel d'encadrement des repas et garderies.

La première activité à opérationnaliser dans chaque école sera de faire le recensement des personnes ressources et partenaires locaux sensibles à cette problématique et de les associer à l'action.

La « commission santé » aurait pour mission :

Le diagnostic

Le diagnostic constituera l'étape initiale, préparatoire à l'initiation d'une dynamique locale : situation initiale de l'établissement et de son environnement. Il conviendra pour chaque établissement de s'interroger sur la place qu'occupe la santé dans l'école, d'acquérir une connaissance la plus fine possible de la réalité de l'école, de partir de là où ils sont, de leurs besoins et motivations, de l'état des lieux du milieu scolaire, des projets santé déjà réalisés ou en cours de réalisation, la connaissance des ressources disponibles, des intervenants potentiels, de la réalité de terrain,...

La mission première sera : de situer l'école par rapport à la dynamique de projet (l'école développe-t-elle déjà un projet,...) d'analyser la situation sanitaire de l'école, de déterminer les éventuels problèmes et besoins rencontrés et les demandes qui en résulteraient.

Le diagnostic ainsi réalisé pourra déboucher sur différents niveaux d'intervention, soit dans la sensibilisation de l'école à la mise en projet, la collaboration de projets en chantier,...

Concertation

Après la phase de diagnostic, suivra la mise en commun de réflexions, de décisions et de choix de stratégies, d'actions pertinentes.

La rencontre entre besoins et demandes permettra de dégager des thèmes et des choix de priorité, de repérer la situation qui fera l'objet d'une intervention.

Idéalement, il sera recherché l'implication de l'ensemble des acteurs aux choix des priorités et des stratégies du projet qui sera mis en œuvre.

Centralisation des actions

Cette étape préliminaire de conception de l'action se devra de vérifier l'adéquation de l'action choisie, sa pertinence et sa faisabilité.

Il s'agira de déterminer concrètement les moyens humains (identification des enseignants et des classes parties prenantes du projet, identifier « qui fait quoi ? » et de définir le rôle et les tâches de chacun), mais également le matériel disponible, de choisir une méthode et un calendrier pour l'action qui sera mise en place.

Mise en œuvre de l'action

Sur base des différentes étapes précédentes, l'action pourra être développée largement au sein de l'école.

La Commission santé veillera à :

- assurer le suivi global et la coordination du projet et de ses évaluations ;
- proposer, planifier et organiser des activités.

Communication interne

Diffusion des informations à l'ensemble des intervenants de et dans l'école pour une participation optimale de tous. Il conviendra de partager avec tous les intervenants du milieu scolaire les pratiques et actions réalisées et de les faire connaître dans et en dehors de l'école.